

**ATTESTATION D’AFFILIATION À LEUR RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES STAGIAIRES  
DU PROGRAMME FORMATION ET EMPLOI**

Art. 8 du Protocole, Art. 9.1 alinéa 2 de l’Arrangement administratif

**1- Personne assurée**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom à la naissance \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe  M  F État civil \_\_\_\_\_

Adresse en France \_\_\_\_\_

Adresse au Québec \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation (France)\* \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance maladie (Québec) \_\_\_\_\_

\* Si le stagiaire est ayant droit, numéro d'immatriculation de l'ouvrant droit.

**2- À remplir par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)**

Je certifie que la personne assurée identifiée au cadre 1 effectue un stage non rémunéré dans le cadre du programme formation et emploi

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

*(indiquez la période effective du stage à l'exclusion de toute période antérieure ou postérieure de séjour).*

Nom et adresse de l'entreprise ou organisme d'accueil

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature autorisée de l'OFQJ

\_\_\_\_\_

CACHET OFQJ

**3- À remplir par l'organisme qui délivre l'attestation**

L'organisme désigné ci-dessous atteste que la personne assurée visée au cadre 1 demeure affiliée :

 à un régime français de sécurité sociale  au régime québécois d'assurance maladie

et qu'à ce titre, cette personne bénéficie des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance hospitalisation ou des prestations en nature d'assurance maladie maternité servies par l'institution du territoire de séjour pour le compte de l'institution d'affiliation, pour la période

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

*(soit jusqu'à une semaine avant le début et 15 jours après la fin du stage, compte tenu des dates de séjour sur le territoire).*

Dénomination de l'organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature de la personne qui représente l'organisme désigné

\_\_\_\_\_

CACHET

## **INSTRUCTIONS**

### **STAGE EN FRANCE**

Dans l'éventualité où le stagiaire en France doit recevoir des soins de santé, il demande le remboursement des frais engagés à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) française du lieu de sa résidence en présentant cette attestation.

Les soins de santé reçus en France sont alors remboursés dans la limite du tarif de responsabilité de la CPAM française. Pour la période durant laquelle le stagiaire bénéficie de la protection du régime français, il ne lui est pas possible de réclamer à la Régie de l'assurance maladie du Québec un remboursement partiel ou total des frais engagés.

### **STAGE AU QUÉBEC**

Pour obtenir une carte d'assurance maladie, le stagiaire au Québec doit en faire la demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet en y joignant la présente attestation. Cette carte ouvre droit au bénéfice de l'assurance maladie et de l'assurance hospitalisation du Québec.